



PROGRAMME 2019
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ÉDUCATION

LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT, PILIER D'UNE SOCIÉTÉ JUSTE ET CAPABLE D'ASSUMER SON AVENIR

Notre système scolaire, comme partout en Europe, est confronté à des défis passionnants dont les enjeux ont trait à l'émancipation personnelle, à la cohésion sociale, à la construction d'une économie équitable et durable.

Les parents, les éducateurs et les enseignants réalisent que le statu quo n'est plus possible pour l'Ecole : le rapport aux savoirs et aux apprentissages doit tenir compte de la multiplication exponentielle des sources d'information et des canaux de transmission, dans un environnement numérique aux effets contrastés ; le rapport aux valeurs et aux normes s'inscrit dans le contexte de l'individualisme et du moment présent, tandis que les liens intergénérationnels se distendent ; le rapport à autrui se construit dans des sociétés et des écoles multiculturelles et multiconfessionnelles. Il faut donc faire Ecole autrement !

Dans le même temps, les constats relatifs à l'équité et à l'efficacité de notre système éducatif doivent nous mobiliser.

La moyenne de nos résultats au « Programme international pour le suivi des acquis des élèves » (PISA) reste trop faible. Organisé par l'OCDE, ce programme est chargé d'évaluer le niveau d'acquisition des élèves de quinze ans en lecture, en sciences et en mathématiques. Selon les derniers résultats, la Fédération Wallonie-Bruxelles occupe la 17^e place sur un total de 22 pays.

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme pour la France voisine, l'OCDE pointe des écarts de performance importants entre les élèves et les écoles les plus favorisés sur le plan socioculturel et les élèves et les écoles les moins favorisés. Les inégalités d'accès aux acquis, donc aux certifications, se creusent plus qu'elles ne se résorbent.

On connaît l'impact des diplômes des parents, du milieu socio-économique, de la langue pratiquée en famille, d'un parcours migratoire... sur les performances des élèves, qu'il s'agisse d'évaluations internationales ou nationales. A fortiori si les handicaps socioculturels, les difficultés linguistiques, les troubles de l'apprentissage ou autres ne sont pas traités pédagogiquement dans les murs de l'Ecole par des acteurs dûment formés à cet effet.

Mais l'organisation même de notre enseignement constitue un facteur supplémentaire et décisif de l'échec et du décrochage scolaires, en cautionnant, voire en favorisant la concentration, dans les mêmes écoles et dans les mêmes classes, d'élèves aux histoires et aux parcours difficiles. Dans les comparaisons internationales, la Belgique francophone est un des systèmes où les écarts de performance entre élèves dépendent le plus de l'école fréquentée. Ce système inégalitaire pèse particulièrement sur les niveaux de maîtrise des 25% d'élèves qui fréquentent les établissements les moins favorisés, affaiblissant la moyenne générale.

La culture du redoublement et la perte de confiance qu'il entraîne, la hiérarchisation des filières ainsi que les relégations successives qu'elle permet aggravent le problème central de la fragmentation du paysage scolaire. Des parcours d'élèves entravés ou brisés génèrent, souvent en cascade, des conséquences lourdes : l'échec répété, le décrochage passif, le désintérêt ou l'abandon.

48 % des élèves ont déjà redoublé au moins une fois à l'âge de 15 ans, contre 14% en moyenne pour l'Union européenne. Selon le Service des indicateurs de l'enseignement, pour l'année scolaire 2015-2016, en 4^e année de l'enseignement primaire ordinaire, 15% des élèves accusent un retard allant d'un à plus de deux ans. En 4^e année de l'enseignement secondaire ordinaire, ce taux passe à 54%!

Le taux de décrochage scolaire est, lui aussi, supérieur à la moyenne des pays voisins, avoisinant les 9%. En effet, 45% de la population scolaire bruxelloise présente des risques de décrochage scolaire. 24,5 % des 20-24 ans de cette même Région ont quitté l'école sans diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, contre 18,5 % en Région wallonne. Les dossiers déposés au service de contrôle de l'obligation scolaire sont en augmentation constante.

Aggravée par une croissance démographique de la population scolaire, nous connaissons une pénurie d'enseignants sans précédent. Celle-ci touche toutes les régions et augmente à tous les niveaux d'enseignement. Un enseignant sur deux quitte sa fonction au cours des cinq premières années d'exercice. Parmi les 4.425 nouveaux enseignants engagés en 2012, 35% ne sont plus en fonction, dont un quart ont arrêté au cours de la première année. Quant à la fonction de directeur d'école, elle connaît une inquiétante perte d'attractivité.

Il ressort de ces constats que notre école présente un certain nombre de faiblesses structurelles, en dépit d'un financement plus élevé que celui des pays voisins, ce qui constitue un paradoxe édifiant.

L'organisation de notre système d'enseignement date de la révolution industrielle, avec tout ce que cela implique en termes de conformité sociale et idéologique. Nos programmes d'études restent en grande partie configurés, du moins pour la formation générale, selon une conception forgée pour les collèges du 17^e siècle, en fonction des attentes sociétales de l'époque. La confusion continue d'être entretenue entre aptitudes scolaires et capacités intellectuelles, les premières étant censées se révéler dans un système qui n'est plus du tout adapté à notre société et qui néglige la large palette des secondes, pourtant sollicitées dans le monde quotidien et professionnel.

Les élèves du XXI^e siècle, aux profils toujours plus hétérogènes, confrontés à d'innombrables sources d'information ou de désinformation, sont en quête de sens et de projets porteurs. Ils exigent de ré-enchanter l'avenir.

Pour justifier les exigences d'effort et de rigueur que nécessitent l'acquisition de connaissances et de compétences, il convient que l'Ecole devienne un lieu de médiation entre différents univers de sens, issus des cultures qui se croisent en son sein, parce qu'ils interpellent nos enfants et nos adolescents. Elles se doit aussi d'initier, au-delà des langues véhiculaires, à la diversité des langages mathématique, scientifique, philosophique, algorithmique, artistique, technologique, juridique, économique.. .

Avec un objectif, en ligne de mire: la valorisation, en terme de formation, de ce qui se trouve aujourd'hui au cœur de nos enjeux de société.
L'école, miroir de notre projet de société.

Les priorités de DéFI :

1. Réinventer l'école et développer le plaisir d'apprendre.
2. Donner aux enseignants une formation de qualité et les outils leur permettant de faire évoluer leurs pratiques.
3. Revaloriser la fonction de direction et renforcer son rôle pédagogique.
4. Placer la maîtrise de la langue et le développement de l'esprit critique au centre des missions de l'école. Élargir le cours de Philosophie et Citoyenneté à deux périodes hebdomadaires
5. Créer les écoles du 21e siècle et réguler l'offre scolaire.
6. Défendre l'instauration d'un tronc commun jusqu'à 15 ans et au-delà, décroisonner les secteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle
7. Inscrire l'écologie et le développement durable dans chaque projet d'établissement.
8. Faire du bien-être à l'école une priorité. Développer l'empathie et la bienveillance entre élèves, entre enseignants et de façon transversale dans toute la communauté scolaire.
9. Assurer un enseignement inclusif.
10. Garantir une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Proposition n°1 : Réinventer l'école et développer le plaisir d'apprendre

L'école est mise en demeure d'adopter une posture nouvelle. Elle n'est plus l'unique source de savoir ni son premier lieu de diffusion. L'écart entre ce que propose l'école et ce qu'attendent les jeunes générations est de plus en plus grand. Il faut donc revisiter le rapport aux connaissances et aux compétences, aux normes et aux valeurs, aux pairs et aux adultes.

Développer la créativité et proposer un enseignement individualisé sont deux défis majeurs en pédagogie. Mais il en est d'autres : donner du sens aux apprentissages ; développer l'esprit critique ; instaurer une relation pédagogique qui permet à l'apprenant d'expérimenter, de se tromper, de tester des chemins ; éduquer à l'orientation positive ; cultiver l'exigence avec tous et pour tous...

Pour faire humanité, l'école doit quitter le monde des énumérations encyclopédiques et des formules sèches pour rejoindre celui des narrations et des expériences, proposer des apprentissages contextualisés plutôt que des savoirs morts.

Concrètement, nous voulons :

- modifier la posture de l'enseignant et des élèves au sein de la classe en privilégiant les interactions à partir de situations ou de questions qui donnent sens, la guidance bienveillante par le maître, le travail collaboratif entre apprenants, les recherches en petits groupes (classes circulantes avec des îlots d'activités). Permettre à des binômes d'enseignants de se déployer en classe, ce qui implique dans le cursus commun jusque 15 ans moins d'options et moins de dispersion dans les activités, pour mobiliser les ressources autrement.
- ouvrir la classe aux mondes naturel, culturel, social, économique, technologique, numérique... par des rencontres, des témoignages, des visites, des descentes sur le terrain, des recherches documentaires, des consultations informatiques, des débats... en développant le sens heuristique et l'esprit critique.

- nous inspirer des systèmes les plus performants en termes d'acquis et les plus harmonieux en termes d'épanouissement personnel et de solidarité entre pairs. Soutenir les pédagogies innovantes, inciter les enseignants à diffuser leurs meilleures pratiques et à se rendre régulièrement dans d'autres écoles pour s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs. Découvrir que ce que l'on croit impossible est possible ailleurs, ce qui demande un ajustement des formations initiale et continuée.
- rattacher les apprentissages aux fondations de l'enfant, à ses intuitions et à ses interrogations, à ce qu'il connaît, à ce qui l'intéresse. Partir du concret vers l'abstrait puis effectuer les chemins inverses, des aller-retour permanents. Travailler les processus plutôt que les contenus.
- assurer aux élèves une éducation musicale dès les classes maternelles.
- développer l'entraide, l'empathie, et la bienveillance au sein de la communauté scolaire en développant des espaces-temps d'échanges informels, de dialogues argumentés, de résolution de tensions ou de conflits, de co-construction de règles communes.

Proposition n°2 : Donner aux enseignants une formation de qualité et les outils leur permettant de faire évoluer leurs pratiques.

L'enseignant est au cœur du succès d'une réforme durable. L'action de l'enseignant a une influence prépondérante sur le développement des compétences des élèves. La qualité d'un système éducatif est fonction de celle de ses enseignants.

Cet impératif est fortement assombri à l'heure actuelle. Nombre d'enseignants font quotidiennement, dans leurs classes, un travail admirable avec des ressources limitées. Mais le monde enseignant dans son ensemble, confronté à des mutations sociétales, ne peut les traverser sans éprouver des questionnements, des résistances et des malaises : redéfinition des missions, reconfiguration du métier, changement d'identité professionnelle, sentiment de dépossession des choix et gestes professionnels, lourdeur des réformes en cascade, fatigue, carences liées à celles de la formation initiale, isolement, manque de soutien, dévalorisation de l'image auprès du public.

La pénurie actuelle est l'une des illustrations les plus concrètes d'une crise systémique de l'institution scolaire.

Il faut outiller l'enseignant, le sortir de son isolement, dynamiser les équipes, revaloriser sa fonction, combattre les violences auxquelles il est parfois soumis, et soutenir sans relâche les chefs d'établissements. Et plus encore clarifier à leur intention la commande sociétale : quel type d'hommes et de femmes voulons-nous au terme de l'enseignement obligatoire et supérieur ?

DéFI s'engage à :

- faire bénéficier tous les enseignants d'une évaluation constructive, axée sur le développement personnel et professionnel, et leur donner les outils et les moyens pour se former de façon continuée.

- centrer davantage la formation initiale allongée des enseignants sur les réalités de l'exercice professionnel en renforçant l'articulation entre théorie et pratique, et la rendre moins coûteuse en proposant une quatrième année en alternance.
- développer davantage l'offre de la formation en horaire décalé en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- organiser un tutorat de qualité pour les nouveaux enseignants (interview et supervision), favoriser les communautés apprenantes entre les différents acteurs (enseignants, éducateurs, agents des Centres PMS, partenaires de l'école...), instaurer des espaces-temps dédiés au travail collégial.
- décloisonner les réseaux en défendant la possibilité d'accumuler de l'ancienneté statutaire dans l'ensemble des écoles en inter-réseaux.
- pour les porteurs de titres pédagogiques, permettre la valorisation de l'expérience accumulée dans d'autres secteurs que celui de l'enseignement.
- revoir les modalités d'application du décret « Titres et Fonctions », afin d'éviter les dérives actuelles (lourdeurs administratives, durée des procédures...) et leur impact sur les situations de pénurie. Même si le décret est aussi et avant tout un révélateur de la situation de pénurie.
- développer, en fin de carrière, des missions de tutorat de jeunes collègues, d'accompagnement individualisé d'élèves, de formation de pairs, de production d'outils pédagogiques et d'évaluations... accessibles sur une base volontaire.
- lancer une campagne de communication massive, en ayant recours à tous les supports possibles, afin de valoriser la profession enseignante dans l'opinion publique et d'inciter au recrutement.

Proposition n°3 : Revaloriser la fonction de direction et renforcer son rôle pédagogique.

Véritable moteur d'une équipe éducative, la compétence professionnelle de la direction est fondamentale. Afin de créer une dynamique positive, les écoles ont besoin de directeurs motivés, capables d'interroger et d'étayer les pratiques pédagogiques des enseignants, soucieux d'animer le changement et de maintenir un environnement de travail de qualité. Le pilotage de l'établissement leur incombe et nécessite des collaborations spécifiques sur les plans financier, juridique, administratif, architectural...

La fonction de direction souffre d'un manque de reconnaissance et d'une surcharge de travail administratif l'éloignant toujours plus de son rôle pédagogique et éducatif qui ne correspond plus qu'à une portion (in)congrue de son temps de travail.

Les changements dans la société ont accru la complexité de la tâche. Les responsabilités se sont multipliées. La technicité de la charge s'est alourdie, au détriment des dimensions relationnelle et communicationnelle.

Pour **DéFI**, renforcer le rôle pédagogique et éducatif du chef d'établissement permettrait d'assurer la cohérence du projet pédagogique, la cohésion des équipes éducatives et la qualité de notre enseignement.

Nous voulons :

- rendre de l'autonomie aux directions, y compris dans le recrutement de leurs équipes pédagogiques en fonction du projet d'établissement et des axes prioritaires du plan de pilotage.
- renforcer la qualité de leur formation en mettant en exergue les dimensions pédagogiques, éducatives, relationnelles, communicationnelles.
- repenser la fonction et l'articuler avec de nouvelles fonctions, afin de l'alléger de ses tâches administratives en s'appuyant sur des collaborateurs en nombre suffisant.
- favoriser la mobilité entre un poste de direction et d'autres missions dans les secteurs de l'enseignement, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, de la petite enfance, de la culture organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- revaloriser la rémunération des directeurs en assurant un écart salarial significatif entre direction et enseignants.

Proposition n°4 : Placer la maîtrise de la langue et le développement de l'esprit critique au centre des missions de l'école. Élargir le cours de Philosophie et Citoyenneté à deux périodes hebdomadaires.

DÉFI veut un enseignement qui motive chaque enfant à acquérir les meilleures capacités, connaissances et compétences. L'enseignement doit permettre à tous les élèves de s'épanouir, de développer la confiance en eux, d'acquérir une pensée autonome et critique par la maîtrise de la langue d'enseignement et des codes scolaires.

Concrètement, nous voulons:

- placer l'apprentissage de la langue et développer l'art oratoire dans leur contexte culturel.
- approfondir l'apprentissage de la langue orale en maternelle pour faciliter l'apprentissage de l'écriture et de la lecture en primaire.
- favoriser les gestes d'apprentissages, à savoir des actions mentalement coordonnées en vue d'une production liée à une intention et menées selon des codes et des stratégies propres à un domaine particulier : communication orale et écrite (dans différentes langues), modélisation mathématique et scientifique (dans différents champs), recueil et analyse de traces du passé, numérisation de données, fabrication d'un outil, démontage et remontage d'un appareil technologique, création artistique, entraînement sportif... Cela implique de prévoir des espaces-temps pour des « ateliers-projets ».
- accorder une attention particulière aux gestes et aux postures pédagogiques qui comblent les handicaps socioculturels, en déjouant les pièges liés aux savoirs supposés maîtrisés, aux références culturelles supposées partagées, aux consignes

didactiques supposées explicites, aux codes scolaires supposés familiers, afin d'assurer l'émancipation de tous.

- favoriser une éducation active par rapport aux médias, y compris numériques, dès la première année primaire, et développer des outils qui aideront les élèves à former leur esprit critique, notamment face au phénomène croissant des fausses informations, des discours convenus, de l'isolement algorithmique qui mène au renforcement des représentations d'un groupe d'affiliation.
- instaurer des incitants à la lecture sur tous supports dès la première année primaire, à l'image du projet français « Silence, on lit ».
- étendre le cours de Philosophie et de Citoyenneté à deux périodes hebdomadaires pour l'ensemble des réseaux d'enseignement. Y inclure de façon systématique l'histoire des religions et des courants philosophiques et y pratiquer le dialogue inter-convictionnel en invitant dans les classes des représentants de différents patrimoines de sagesse, courants philosophiques, religions
- proposer la familiarisation avec une seconde langue dès la troisième année maternelle par des méthodes pédagogiques innovantes, telles que les « bains acoustiques »

Proposition n°5 : Créer les écoles du 21^e siècle et réguler l'offre scolaire

Les estimations prévoient 19.500 élèves supplémentaires dans l'enseignement secondaire d'ici 2025. Plus concrètement, à cette échéance, l'enseignement francophone devrait connaître une augmentation de 21% pour le 1^{er} degré secondaire, de 16% pour les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement de transition, et de 19% pour le qualifiant.

Il est urgent d'inverser la tendance et d'entamer une véritable réflexion sur l'attractivité des établissements scolaires. Il faut d'une part agir sur la remobilisation des places disponibles non occupées par manque d'attractivité, et d'autre part créer les écoles technologiques du 21^e siècle.

Pour DÉFI, cette proposition essentielle doit se concrétiser par les mesures suivantes:

- régionaliser le financement des bâtiments scolaires, sans distinction de réseaux, afin de favoriser la rénovation, l'extension et la construction du patrimoine scolaire, en allégeant la charge budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- procéder à une rénovation massive de notre bâti scolaire via un appel de fonds européens (banque européenne d'investissement) et des partenariats avec des tiers-investisseurs pour une réduction des nuisances sonores, une mise en conformité avec les standards d'hygiène et de santé, une meilleure isolation et une plus grande efficacité énergétique (réduction des charges d'exploitation et participation aux efforts de lutte contre le réchauffement climatique)
- créer et développer des écoles technologiques spécialisées dans les métiers du futur, en particulier l'ingénierie technique (électrotechnique, domotique, programmation, web, construction durable).

- créer quatre écoles de codage réparties sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- créer, à Bruxelles et en Région wallonne, deux centres des métiers de la construction avec des synergies entre la FWB et les Régions dans le secteur de la construction, afin d'y rassembler un ensemble de compétences, d'outils, d'équipements... à disposition de tous les réseaux d'enseignement, mais aussi des élèves qui se forment, d'où qu'ils viennent (FWB, IFAPME - SFPME). Le Conseil d'administration serait hybride, avec des représentations en miroir (FWB – Régions – Secteur professionnel). Ces centres dotés d'équipements de pointe seraient accessibles aux élèves se formant aux métiers de la construction durable et passive, de la domotique, de la rénovation immobilière, de l'urbanisme inclusif (immeubles intergénérationnels, proximité des services, mobilité douce, quartier multifonctionnel....).
- dans un premier temps, modifier le décret inscription en supprimant les critères de distance liés à l'école primaire et en favorisant une continuité pédagogique. Par la suite, sur la base d'un cadastre inter-réseaux des places disponibles dans le parc immobilier des établissements et sous condition d'une réserve de places suffisantes (15 à 20%) par rapport à l'évolution de la demande pour chaque réseau, abroger le décret, tout en conservant des procédures connues de tous.

Proposition n°6 : Défendre l'instauration d'un tronc commun jusqu'à 15 ans. Au-delà, décloisonner les secteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle.

DéFI prône l'allongement du tronc commun de l'enseignement, pour autant qu'il comprenne une dimension polytechnique, qu'il favorise l'interdisciplinarité entre les matières enseignées et qu'il traduise le souci permanent d'une orientation positive pour chaque élève au terme du parcours commun.

Des préférences personnelles sont susceptibles de s'affirmer au fur et à mesure que l'enfant/adolescent se déploie. Il ne faut pas les brider. L'enjeu est de doter chacun du capital de connaissances et de compétences qui permette un accès libre et éclairé à toute filière organisée au-delà du tronc commun. Cela n'exclut nullement d'offrir, au fil d'un parcours commun, des moments d'oxygénation en fonction d'affinités plus personnelles

À propos de l'orientation, le caractère commun du parcours ne s'oppose pas à ce que les élèves suivent, successivement au cours de la troisième année secondaire, l'une ou l'autre activité révélatrice du rapport plus abstrait aux apprentissages spécifique de l'enseignement de transition (dont l'approche d'une langue ancienne pour ceux qui le souhaitent) et l'une ou l'autre activité révélatrice du rapport plus concret aux apprentissages spécifique de l'enseignement de qualification (entre autres, sous forme de stages d'observation et d'initiation).

Cela pourrait prendre la forme d'activités d'exploration et d'approfondissement proposées dans les différents domaines constitutifs du tronc commun. En somme, pourquoi imposer à tous de s'initier au latin comme le voudraient certains, alors que l'on est encore loin d'imposer à tous de tester, de manière répétée, leur intelligence pratique à l'occasion d'une réalisation matérielle?

Ainsi, la troisième année jouerait son rôle de charnière par rapport à la suite du cursus, en associant gestes mentaux et gestes manuels, montrant leur complémentarité et évitant leur hiérarchisation.

Au-delà de ce tronc commun, à l'âge de 15 ans, il convient d'assurer à chacun un « *droit à la qualification tout au long de la vie* » au sein de structures décloisonnées et simplifiées, qui autorisent la mobilité des apprenants et ce quels que soient l'institution et le niveau de pouvoir dont ces structures relèvent (Enseignement obligatoire, Formation professionnelle, Enseignement en alternance, Communauté française, Régions).

À cette fin, les formations de transition ou de qualification, secondaires ou supérieures, ou encore les diplômes délivrés à l'étranger sujets à homologation, doivent déboucher sur une certification professionnelle unique, commune à tous les services publics.

Nous voulons :

- pour le tronc commun, une formation polytechnique et des approches transversales, alternant l'observation, le jeu, l'expérimentation, le questionnement, la créativité, la mémorisation.
- dès les fondements, une continuité spiralaire dans les apprentissages, et surtout lors des transitions de niveau (maternel à primaire / primaire à secondaire / degré à degré).
- des savoirs de base renforcés grâce à une approche pluridisciplinaire (mathématiques et musique, français et théâtre, sciences et technologie, langues et communication numérique ...).
- l'approche d'une seconde langue moderne dès le maternel et la généralisation d'écoles en immersion.
- une formation numérique, technologique et manuelle qui inclut l'apprentissage du codage et de l'algorithme numérique.
- le développement des activités artistiques au sein des écoles, en lien étroit avec les académies.
- une orientation positive en valorisant les métiers techniques, artistiques et d'artisanat dès le plus jeune âge et en luttant contre les stéréotypes de genres.
- une éducation à l'orientation tout au long du parcours de l'élève, en améliorant la qualité de l'information et de la sensibilisation.
- un décloisonnement de l'enseignement et de la formation professionnelle.
- un droit à la qualification tout au long de la vie.
- une certification professionnelle unique, commune à tous les services publics.

Proposition n°7 : Inscrire l'écologie et le développement durable dans chaque projet d'établissement.

Sous la bannière « *Youth for climate* », et pendant plusieurs semaines, jusqu'à 35.000 élèves et étudiants ont manifesté à Bruxelles et en Wallonie en faveur d'une politique climatique plus audacieuse.

La mobilisation de la jeunesse nous a rappelé qu'une politique déterminée doit aussi passer par l'éducation.

DéFI veut dépasser le stade des initiatives ponctuelles pour que l'éducation à l'environnement et au développement durable ne soit plus le parent pauvre de notre enseignement.

Concrètement, nous voulons :

- inciter chaque école à prévoir, dans le cadre des plans de pilotage, une stratégie et des objectifs concrets à atteindre quant à l'environnement et au développement durable.
- inscrire l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les référentiels du futur Tronc commun, et en garantir la transversalité à l'ensemble des cours, des projets, des démarches... liés aux projets pédagogique et éducatif de l'établissement.
- développer des cantines saines et durables, en promouvant une alimentation équilibrée et en proposant des alternatives végétariennes à l'ensemble des élèves.
- inciter chaque école à créer une éco-team composée de représentants d'élèves et d'enseignants, dans le but de coordonner et de promouvoir des actions ponctuelles et structurelles.
- encourager l'organisation de « semaines à thème » : aborder de façon transversale, par année ou par degré, un thème spécifique à la citoyenneté mondiale (développement durable, réchauffement climatique, biodiversité, déforestation, mondialisation, etc.).
- créer et développer des options qualifiantes d'avenir dans la construction durable et les filières vertes (écologie urbaine, gestion durable des forêts et des mers, collecte et recyclage des déchets, agriculture biologique, assainissement de l'eau, transports et véhicules propres, gestion de l'énergie,...).
- favoriser les activités d'éducation à la mobilité douce (brevet piéton, brevet vélo, ateliers de découverte du quartier de l'école, etc.) dès le plus jeune âge de la scolarité.
- créer des projets tels que la gestion d'un jardin d'école, d'un potager collectif, d'un compost, de ruches.
- inscrire l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans un mouvement écologique international en respectant les engagements pris par les Nations Unies

(dont la Belgique) pour réduire le réchauffement climatique, la pauvreté et les inégalités d'ici 2030.

Proposition n°8 : Faire du bien-être à l'école une priorité. Développer l'empathie et la bienveillance entre élèves, entre enseignants et de façon transversale dans toute la communauté scolaire.

Nous voulons que l'école soit un lieu d'épanouissement et de socialisation. Le bien-être à l'école influe directement sur la motivation des élèves et, par conséquent, sur la qualité des apprentissages. Une éducation à la bienveillance et à l'empathie favorise la perméabilité aux apprentissages, stimule la réussite collective et crée un sentiment d'attachement à son établissement.

Il en va de même pour l'ensemble de l'équipe éducative dont la qualité de travail est aussi fonction du cadre de vie professionnelle.

Cela passe par l'architecture et l'aménagement d'espaces conviviaux et respectueux de l'environnement. Cela touche aussi à l'insonorisation, puisque la pollution sonore des écoles est une réalité nuisible au quotidien. Celle-ci a un impact réel sur la santé et sur les capacités cognitives. Cela concerne la qualité de l'air aux abords des écoles, mais également une prise en considération du biorythme des enfants et des adolescents dans l'organisation du rythme scolaire.

Une attention particulière doit être accordée au fléau du harcèlement scolaire qui touche en moyenne 16% des enfants âgés de 10 à 19 ans.

DéFI s'engage à :

- repenser l'aménagement des cours de récréation pour en faire des espaces apaisés où chacun trouve sa place.
- créer des espaces de parole régulés où les enfants peuvent déposer leurs émotions, sans dénoncer, sans nommer, sans identifier leurs agresseurs, et mettre en place un conseil de discipline pour les cas les plus graves de harcèlement.
- former l'ensemble de l'équipe éducative (enseignants, éducateurs, accueillants, agents CPMS, directions) à la détection et à la gestion du harcèlement scolaire.
- garantir l'accès à des sanitaires de qualité.
- remplacer les sonneries stridentes par des intermèdes musicaux.
- verduriser les bâtiments scolaires (toitures) et les cours de récréation. Articuler les infrastructures scolaires avec des environnements ouverts (jardins, parcs, places, zones piétonnes, agoras) facilitant la circulation sécurisée des piétons, les rencontres sociales, les liens intergénérationnels.
- intégrer les écoles dans les plans de quartier et prévoir des infrastructures scolaires dans les nouveaux ensembles immobiliers (quartiers urbains, lotissements semi-ruraux, zones multifonctionnelles...).

- veiller à la place du corps dans le quotidien scolaire : ergonomie du mobilier, espaces de relaxation et d'aération, éducation à la santé et à l'hygiène, équilibres alimentaires, fontaines d'eau, pratiques sportives, insonorisation des espaces (classes, réfectoires, salles de sport ...).
- repenser les rythmes scolaires, entre autres avec l'aide des associations préoccupées par le bien-être familial, l'organisation des loisirs, l'éducation populaire.

Proposition n°9 : Assurer un enseignement inclusif

Pour différentes raisons, des familles peuvent se sentir éloignées des codes de l'école en Fédération Wallonie-Bruxelles : il y a les familles allophones, les parents peu scolarisés, les parcours de vie chaotiques, les expériences migratoires douloureuses, la rupture de la scolarité dans un contexte de guerre ou de fuite... Pour les enfants et les adolescents porteurs de ces vécus, un travail complexe est requis de la part des enseignants : consolider la langue des apprentissages, familiariser avec les consignes et les exigences scolaires, lever les malentendus culturels, détecter les implicites...

Par ailleurs, depuis la rentrée scolaire de septembre 2017, les établissements de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire doivent proposer des aménagements raisonnables aux élèves qui présentent des « besoins spécifiques » diagnostiqués, sur la base d'un dialogue constructif entre l'équipe éducative, les parents, l'élève et, le cas échéant, des spécialistes concernés par la situation.

Assurer un enseignement inclusif au bénéfice des élèves présentant des parcours de vie difficiles, des handicaps socioculturels, des difficultés ou troubles d'apprentissage ou porteurs de handicaps profite à l'ensemble de la communauté scolaire et pose les jalons d'une société plus inclusive à tous niveaux.

DéFI s'engage à :

- donner toute la place nécessaire au français langue étrangère et au français langue des apprentissages, tant au niveau de l'enseignement primaire que secondaire, pour faciliter l'inclusion des élèves allophones ou faibles usagers du français.
- former les enseignants aux gestes, postures et langages pédagogiques adaptés aux élèves issus des cultures populaires.
- intégrer la dimension de l'interculturalité dans la formation initiale et continuée de l'ensemble des personnels.
- renforcer les mécanismes d'intégration d'élèves relevant de l'enseignement spécialisé et d'inclusion d'élèves dont la situation personnelle nécessite des aménagements matériels, organisationnels, pédagogiques.

- affirmer toute la pertinence de l'enseignement spécialisé pour les élèves lourdement affectés, a fortiori dans un contexte où l'inclusion et l'intégration ne sont que trop rarement mis en œuvre. Tendre à ce que tous les élèves relevant du type 8 (troubles de l'apprentissage) soient systématiquement inclus dans l'enseignement ordinaire. Un élève qui fréquente l'enseignement spécialisé coûte trois fois plus cher à la collectivité qu'un élève scolarisé dans l'enseignement ordinaire. Des moyens humains et matériels peuvent donc être aisément transférés afin d'assurer une inclusion sereine et efficace pour la classe, pour l'enseignant ainsi que pour l'élève qui en fait l'objet.
- sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs (directions, éducateurs, enseignants, élèves, CPMS, associations de parents, d'aide aux parents et de soutien scolaire) sur les particularités des troubles d'apprentissage.
- diffuser largement les outils à disposition pour une mise en place bienveillante d'aménagements raisonnables, et insister sur leur nature non contraignante.
- organiser des journées pédagogiques en partenariat avec les futurs pôles de références.
- améliorer la compréhension des troubles et difficultés d'apprentissage au sein de la formation initiale des enseignants.

Proposition n°10 : Garantir une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras) est un droit et une nécessité aux nombreux enjeux de santé publique et d'équilibre affectif.

Favoriser une meilleure éducation, y compris à l'école, permet aux jeunes d'obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent, et surtout les incite à se respecter et à respecter l'autre sur le plan des relations sentimentales et sexuelles, mais aussi sur le plan de l'identité du genre.

Depuis 2012, l'Evras est inscrit dans les missions prioritaires de l'école mais les établissements restent libres d'appliquer cette disposition légale selon leur convenance, et de choisir leurs opérateurs d'animation.

Cette situation débouche sur des dérives (absence de garanties sur la qualité et le sérieux des animations) et sur un accès inéquitable à l'Evras selon les établissements et les réseaux.

Or, l'école est le seul lieu qui permet la prévention et la promotion de la santé auprès de l'ensemble des jeunes scolarisés.

C'est pourquoi, DéFI veut :

- inciter chaque école à prévoir, dans le cadre des plans de pilotage, une stratégie et des objectifs concrets à atteindre quant à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.
- promouvoir, via un label de qualité, les opérateurs d'animation Evras.
- sensibiliser les futurs enseignants à l'Evras et à l'importance du respect de l'identité du genre (femme, homme, transgenre, agendre, etc) et de l'orientation sexuelle (hétérosexualité, LGBT, etc) au sein de la formation initiale et continuée.
- adopter des référentiels en matière d'Evras en précisant les objectifs, les acteurs et les moyens.